



Concertation - Associations

Présentation de l'état d'avancement du SCoT

04 mai 2023



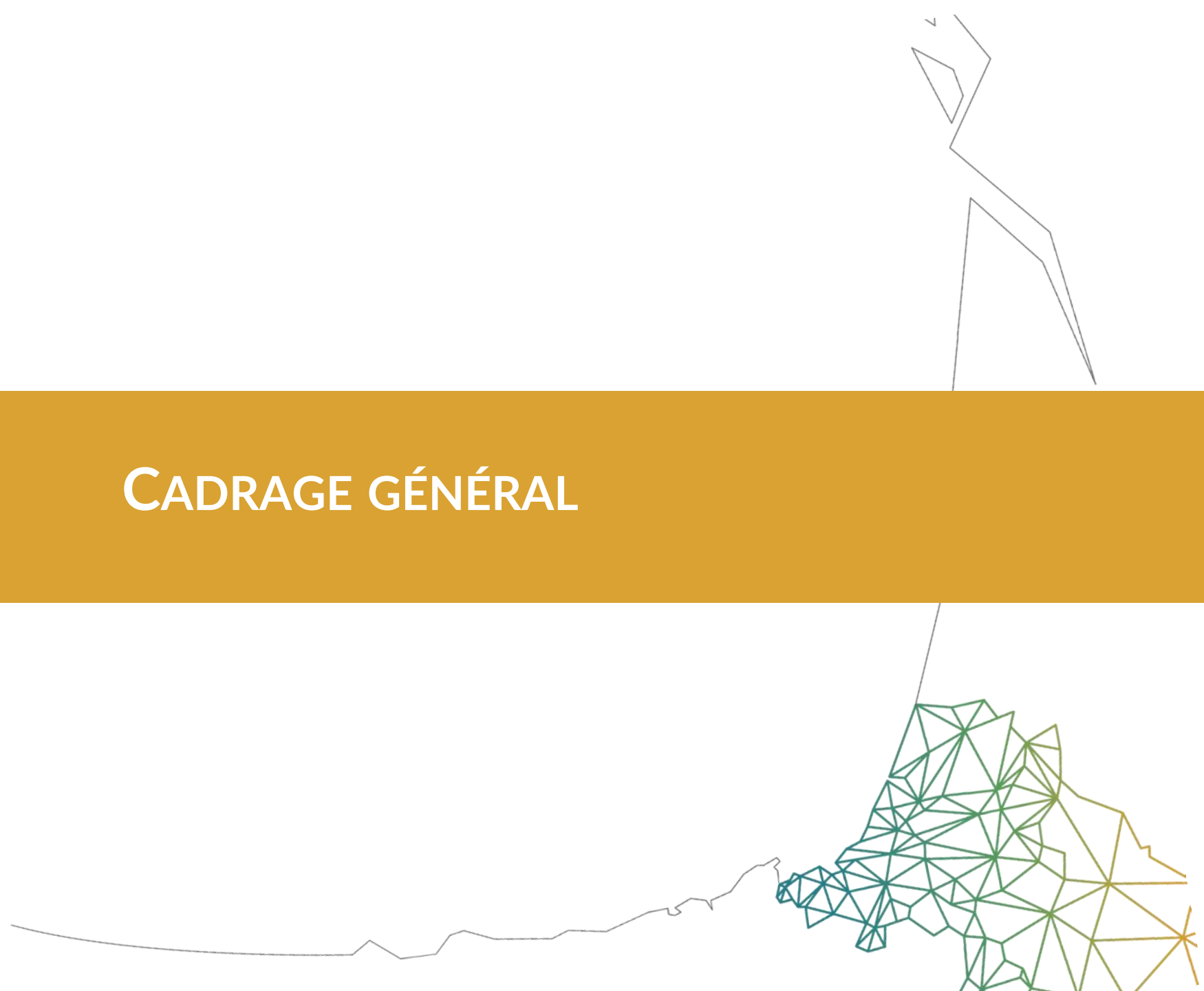
Cadrage général

1. Le périmètre d'intervention
2. Qu'est-ce qu'un SCoT ?
3. Les domaines d'intervention
4. Le rôle essentiel de l'évaluation environnementale
5. Calendrier

Les grandes ambitions du SCoT Pays Basque & Seignanx

1. Accompagner la résilience du territoire
2. Construire un territoire équilibré et solidaire : réussir le desserrement des activités au profit de l'intérieur
3. Faire évoluer le modèle de développement pour répondre aux besoins : réussir un développement sobre en ressources
4. Territorialiser : prendre en considération la diversité des territoires

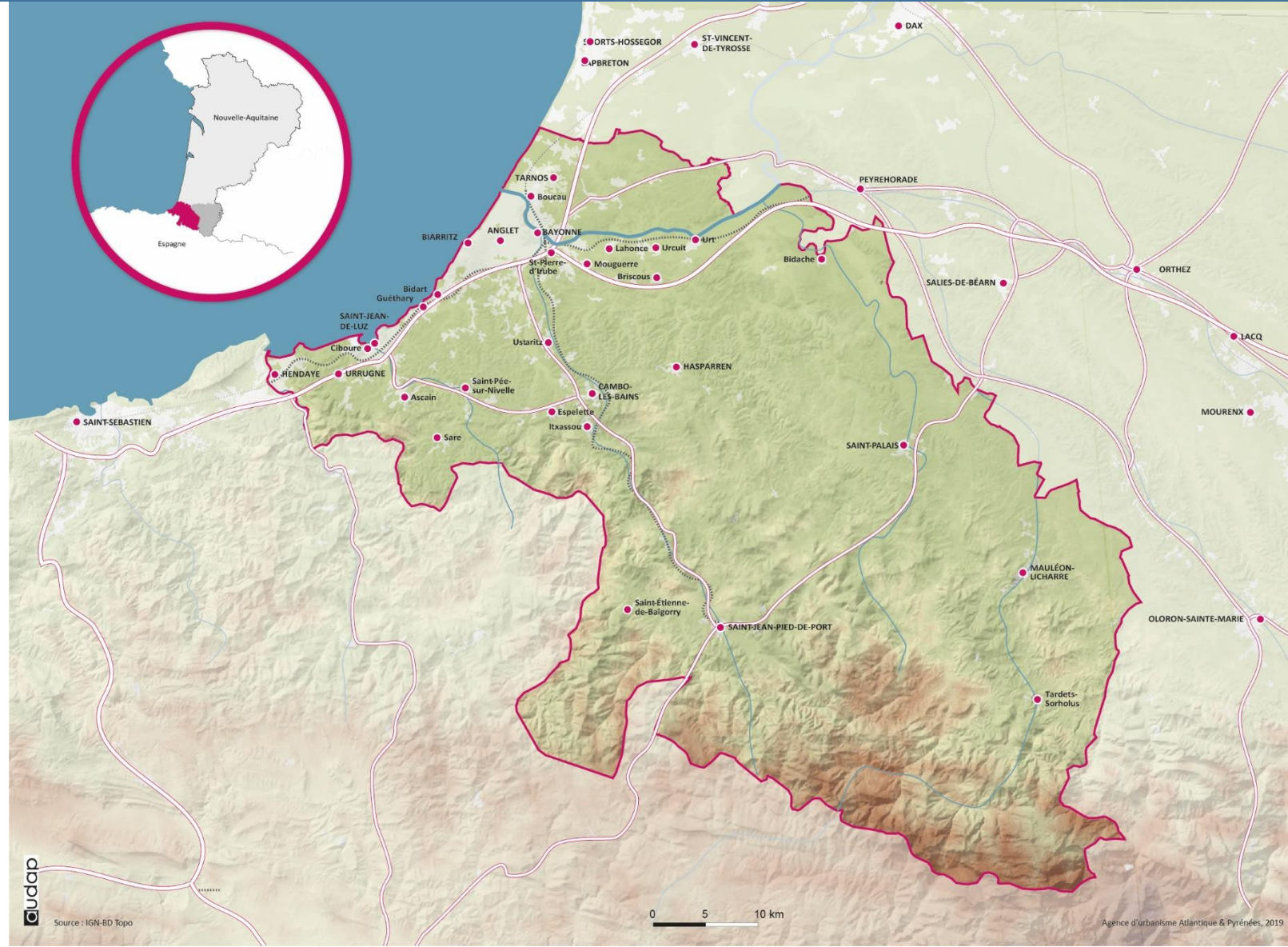
CADRAGE GÉNÉRAL



1 | Le périmètre d'intervention



- Un territoire « attractif »
 - démographie : +1%/an
 - entreprises : +1,7%/an
- Un espace naturel, agricole et forestier... mais sensible



2 | Qu'est-ce qu'un SCoT ?

2.1. Un projet politique

Le SCoT traduit la vision et la stratégie d'aménagement et de développement du territoire voulues par les élus, pour les 20 ans qui viennent.

➔ Le SCoT s'inscrit dans un territoire et dans son temps



LE RÉSEAU DES VILLES ET DES BOURGS
DU SCOT : AU CROISEMENT DE LA
GÉOGRAPHIE ET DES PRATIQUES

L'armature urbaine du Pays Basque
& Seignanx est un ancrage essentiel
du projet de SCoT en cours d'élaboration.

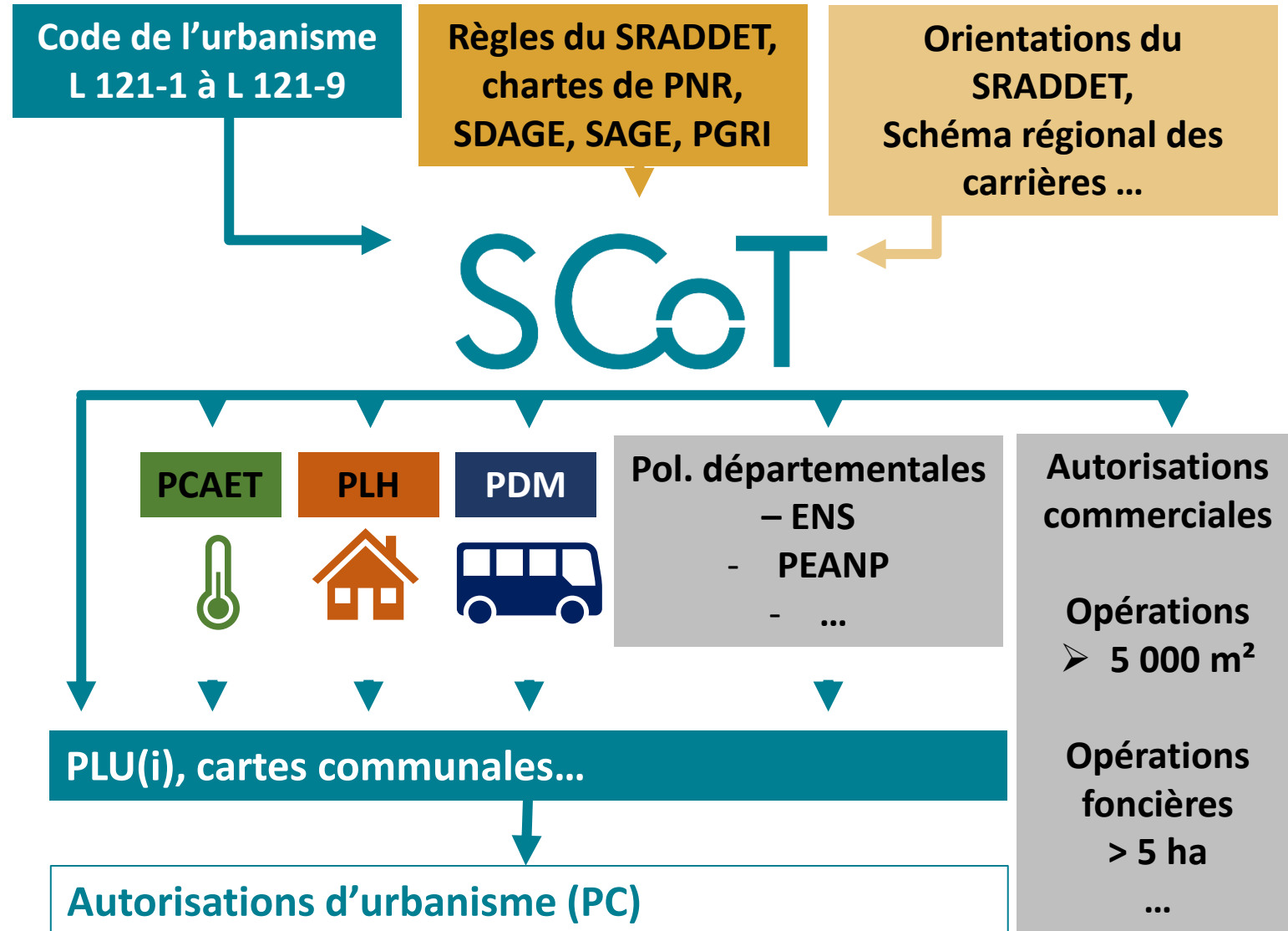


2| Qu'est-ce qu'un SCoT ?

2.2. Un outil réglementaire

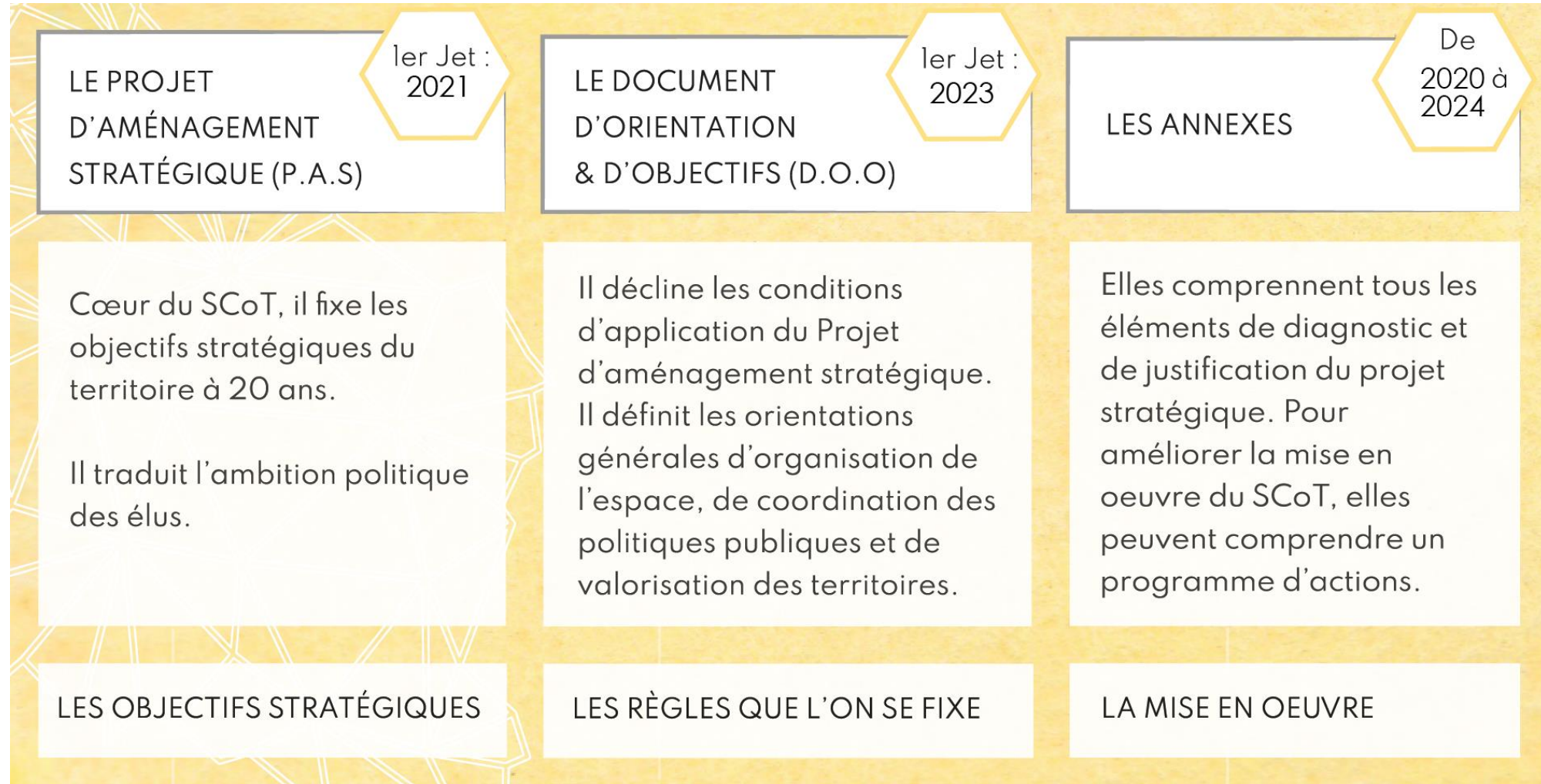
Le SCoT a un caractère prescriptif. La plupart des documents locaux doivent être compatibles avec ses objectifs et contribuer à leur mise en œuvre.

Le SCoT est un cadre stratégique pour la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques.



2| Qu'est-ce qu'un SCoT ?

2.3. Un Schéma composé de 3 documents essentiels



3| Les domaines d'intervention du SCoT



4| Le rôle essentiel de l'Evaluation Environnementale

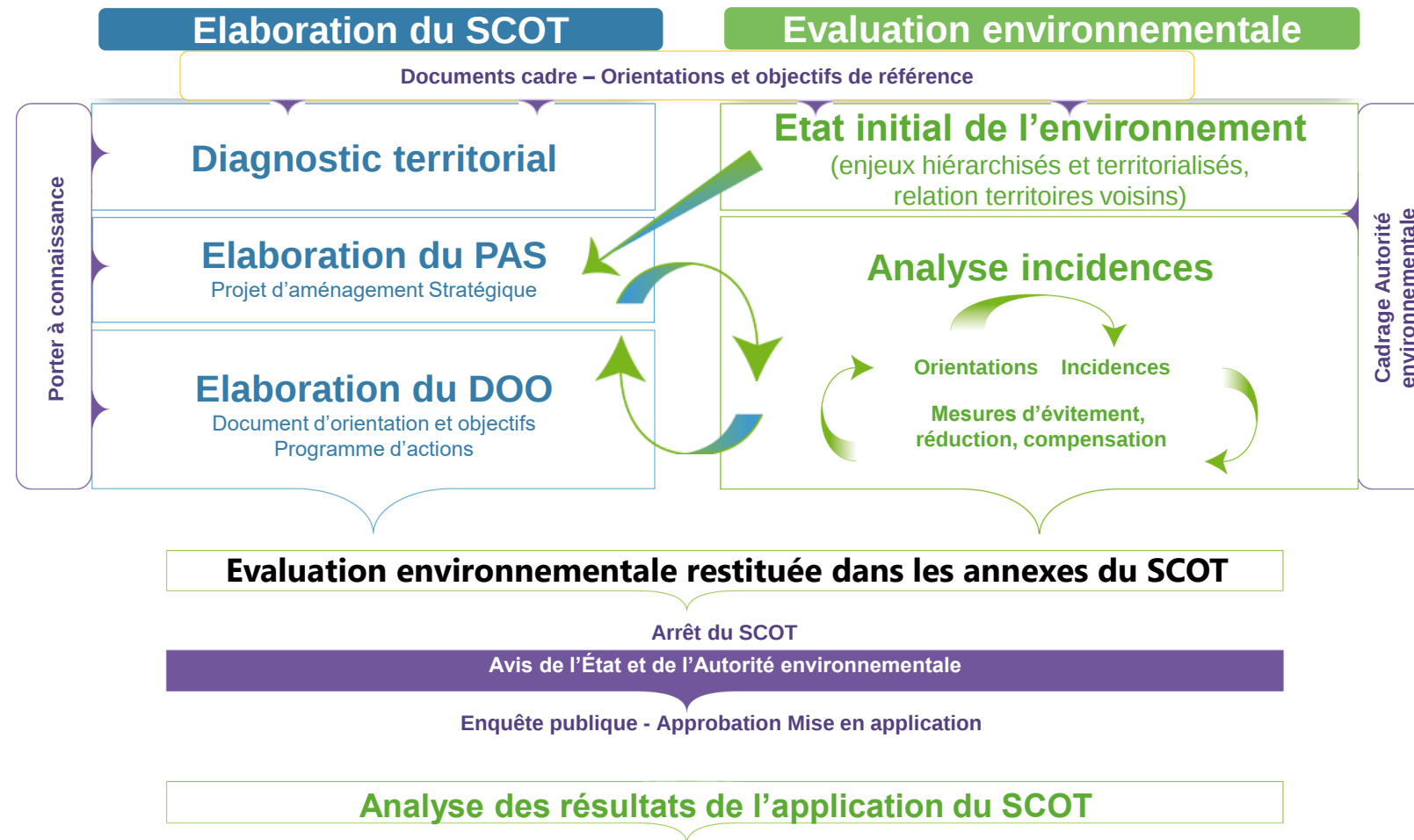
Code de l'urbanisme : Chapitre IV : Evaluation environnementale (Articles L104-1 à L104-8)

- Font l'objet d'une évaluation environnementale, les plans et programmes qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, incluant les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Le rapport de présentation :
 - 1) Décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement
 - 2) Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives
 - 3) Expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu

La personne publique qui élabore le document d'urbanisme transmet pour avis à l'autorité environnementale le projet de document et son rapport de présentation

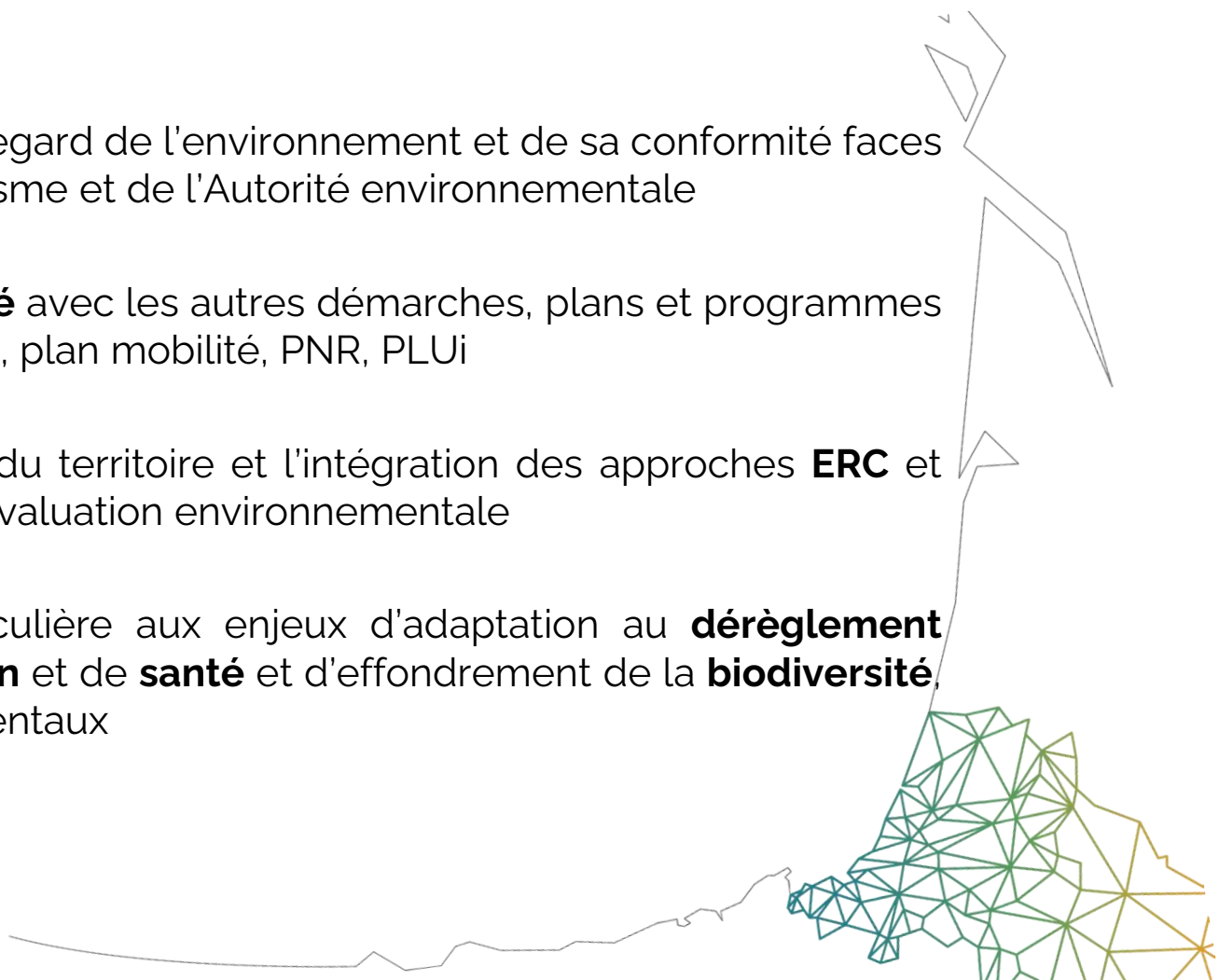
CONTEXTE

L'évaluation environnementale, une démarche d'aide à la décision qui accompagne l'élaboration du SCOT



OBJECTIFS

- **Accompagner l'élaboration du SCoT** pour assurer la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire, avec un suivi des choix effectués en matière d'environnement
- Evaluer la **validité du SCoT** au regard de l'environnement et de sa conformité faces aux attentes du code de l'urbanisme et de l'Autorité environnementale
- **Articulation et complémentarité** avec les autres démarches, plans et programmes du territoire soumis à EE : PCAET, plan mobilité, PNR, PLUi
- Analyser la **capacité d'accueil** du territoire et l'intégration des approches **ERC** et **ZAN** au travers du processus d'évaluation environnementale
- En portant une attention particulière aux enjeux d'adaptation au **dérèglement climatique**, de **bien-être Humain** et de **santé** et d'effondrement de la **biodiversité**, entre autres enjeux environnementaux

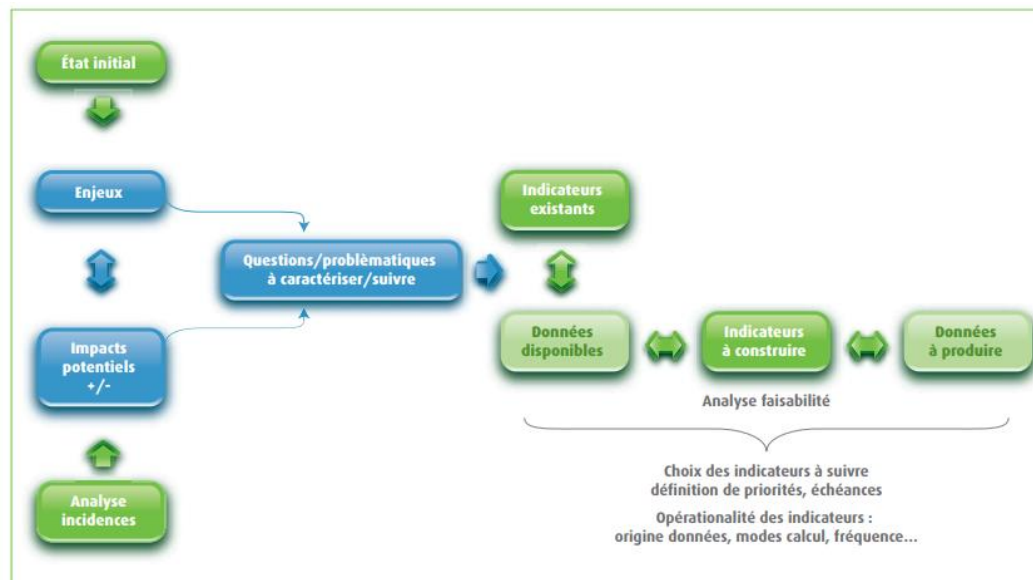


SEQUENCE 1 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

Objectif : Formuler des enjeux environnementaux hiérarchisés et territorialisés et construire le scénario environnemental de référence

- Hiérarchisation (ou priorisation) et territorialisation des enjeux
- Perspectives d'évolution des scénarios (fil de l'eau VS orientations du SCoT)
- Identification des indicateurs de suivi et capacité d'accueil

	Enjeux	Situation du territoire	Rôle possible du PLUi
Les atouts paysagers et naturels du territoire, un atout éco-paysager à consolider			
Armature verte et bleue	Trame bleue	■ ■ ■	■ ■ ■
	Trame verte et agricole	■ ■ ■	■ ■ ■
	Espaces naturels littoraux	■ ■ ■	■ ■ ■

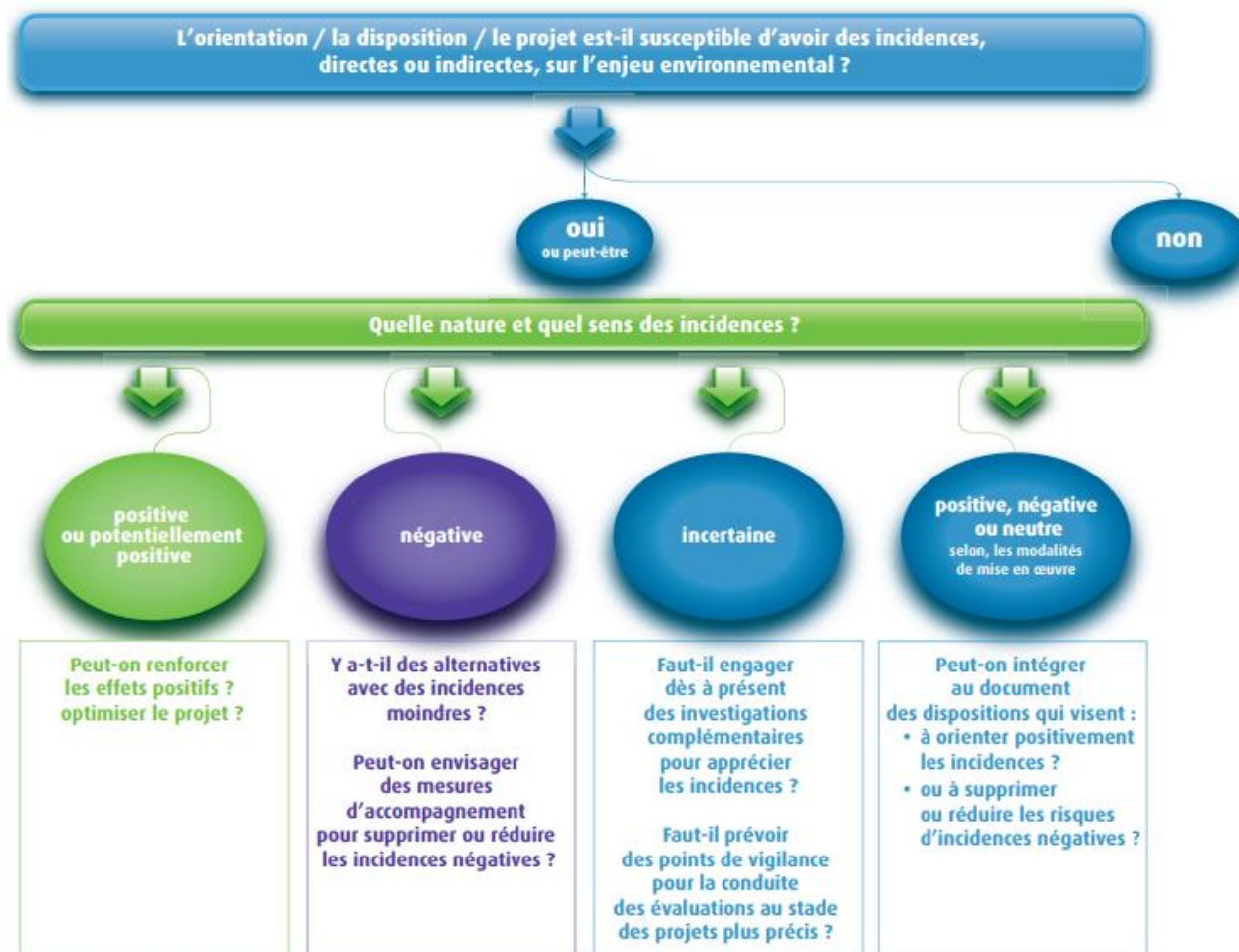


SEQUENCE 2 : ANALYSE DES INCIDENCES

Objectif : Identifier toutes les conséquences (positives et négatives) possibles en matière d'environnement

Approche ERC ancrée territorialement

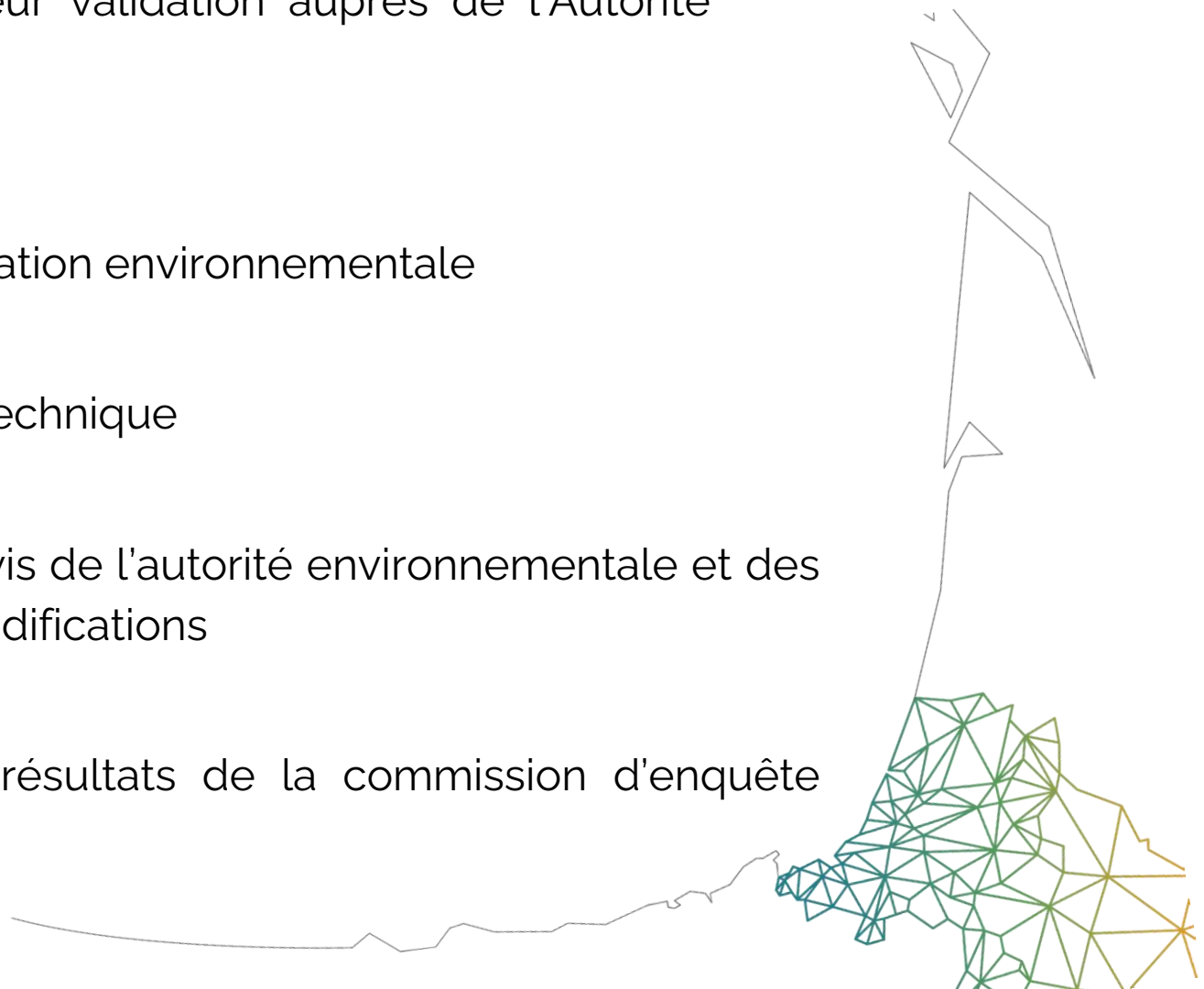
Loi Climat et Résilience
(CR) du 22 août 2021
impose désormais
l'intégration des
objectifs de réduction
de l'artificialisation et de
consommation
économe de l'espace



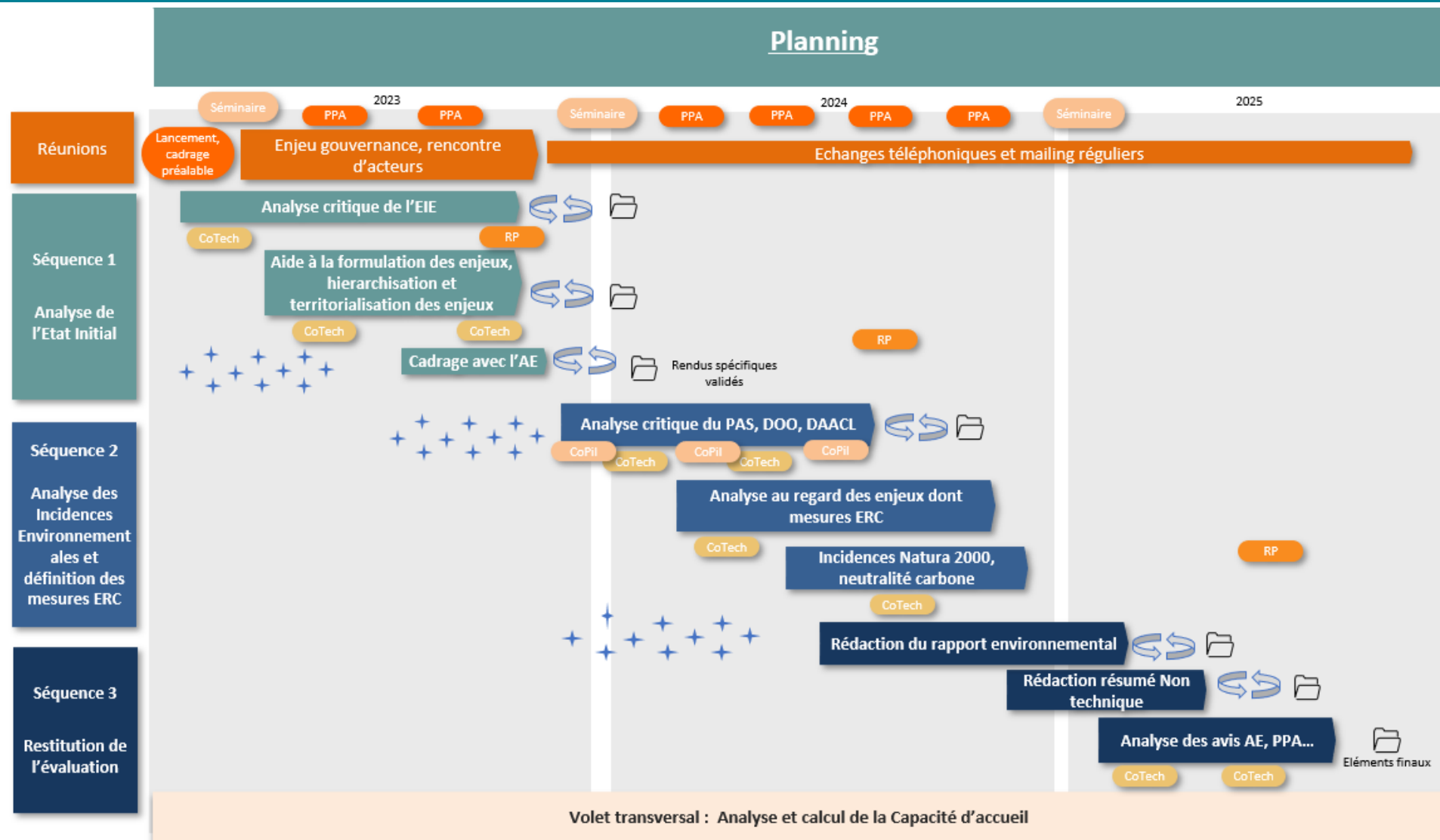
SEQUENCE 3 : RESTITUTION

Objectif : Produire les rapports associés à l'évaluation environnementale et assurer leur validation auprès de l'Autorité environnementale

- Rédaction du rapport d'évaluation environnementale
- Rédaction du Résumé Non Technique
- Soumission et analyse de l'avis de l'autorité environnementale et des PPA (incluant potentielles modifications)
- Analyse et intégration des résultats de la commission d'enquête publique



PLANNING



Indicateurs de suivi, articulation avec les autres documents et programmes

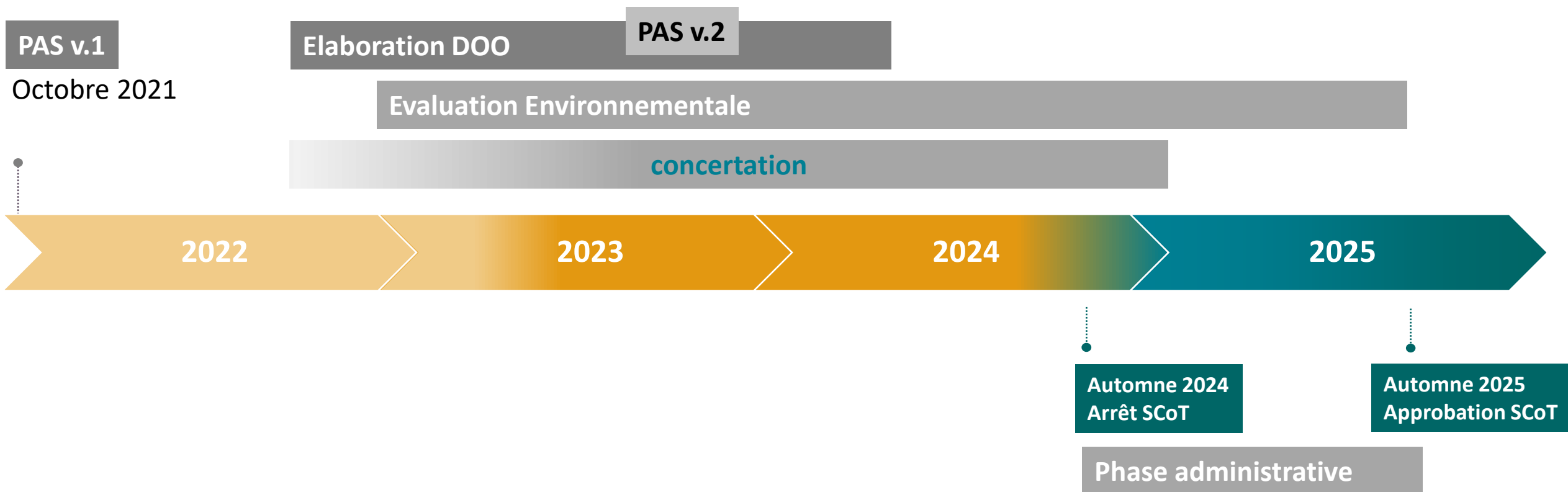


Itérations sur les rendus



Livrables majeurs

5| Le calendrier d'élaboration du SCoT



A stylized map of the SCOT region is shown in the background. The map is composed of a network of lines forming a mesh of triangles. The lines are colored in a gradient from light green to yellow. The map is positioned in the lower right corner of the slide, with its top edge aligned with the top of the orange banner.

GRANDES AMBITIONS DU SCoT

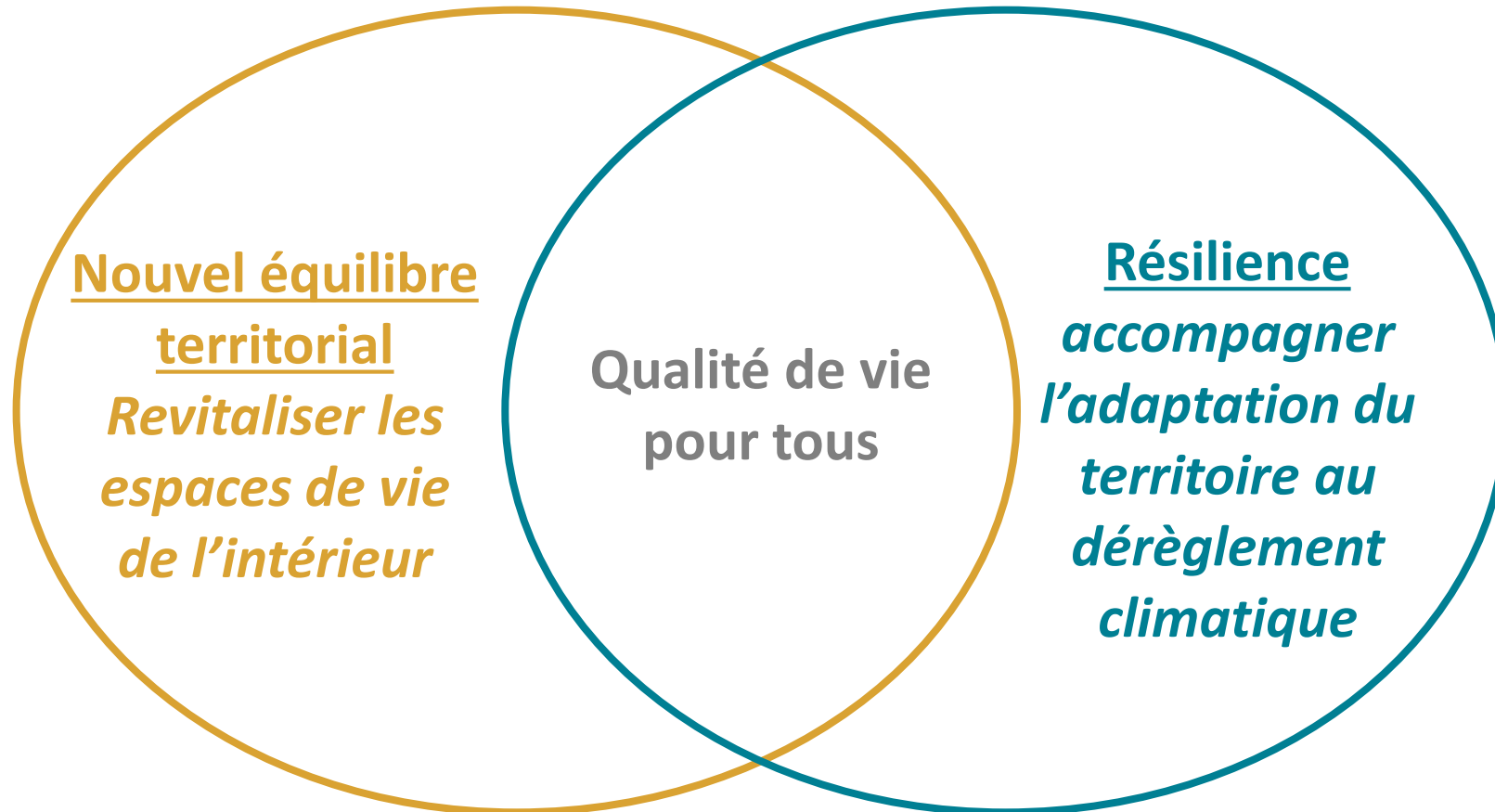
1 | Accompagner la résilience du territoire



Deux principes traversent
l'ensemble des travaux du SCoT

- # 1 – Assumer la sobriété
- # 2 – Accélérer les transitions

Les grands objectifs du SCoT



Les grands objectifs du SCoT

1. Construire un territoire équilibré, solidaire et de qualité pour tous : réussir le desserrement des activités au profit de l'intérieur

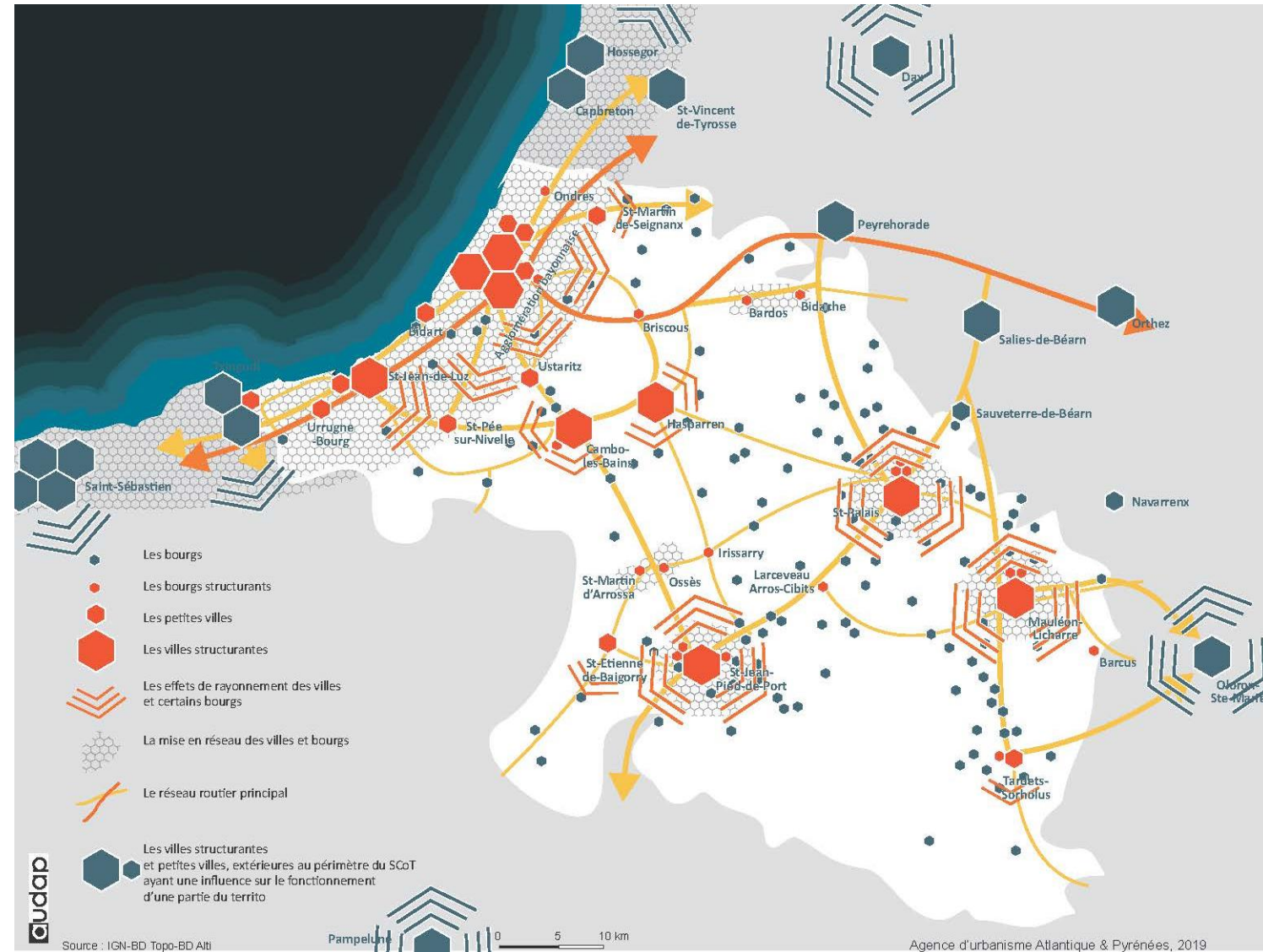
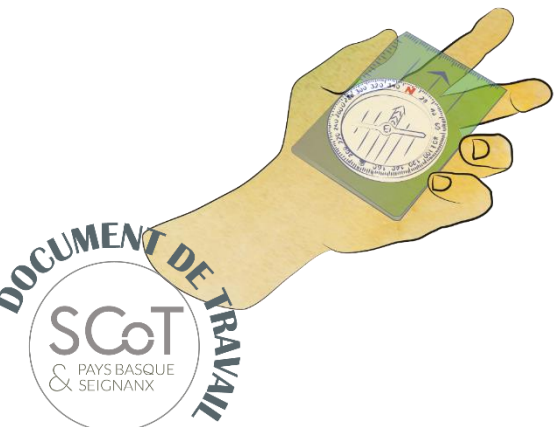
1. Le réseau de vi-II-es, géographie prioritaire du projet : conforter une organisation au service de la proximité
2. La charpente écologique : rétablir les équilibres environnementaux (TVB...)
3. La charpente paysagère : assurer la valorisation et la qualité des « grands paysages / séquences paysagères » du territoire

2. Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

1. Adapter l'urbanisme et les fonctions urbaines (habitat, mobilité, équipements, commerces, formes urbaines...)
2. Accompagner/susciter la transition économique
 - Faciliter la résilience Alimentaire et la transition agricole
 - Favoriser la résilience énergétique
3. Renforcer / restaurer les fonctionnalités des milieux et des ressources (biodiversité, sol, eau...)

2| Construire un territoire équilibré et solidaire : réussir le desserrement des activités au profit de l'intérieur

➔ Le réseau de vi-ll-es :
géographie prioritaire du projet
de SCoT



Un réseau de villes et de villages structurants à conforter

2| Construire un territoire équilibré et solidaire : réussir le desserrement des activités au profit de l'intérieur

➔ Renouveler les grands équilibres territoriaux

1. Accompagner le développement de l'intérieur

2. Apaiser les conséquences négatives de l'hyper-attractivité du littoral

3. Adapter les politiques sectorielles aux besoins et aux spécificités des bassins de vie

SCoT une volonté de maîtrise entre 2020 et 2050

= entre 1 700 et 2 400 hab/an

[+3200 hab. en moyenne par an entre 2009 et 2020]

LITTORAL	28 000	38 000
----------	--------	--------

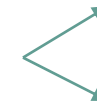


Littoral

Entre + 950 et + 1 300 hab/an

- +2 750 hab/an depuis 10 ans
- Poids du littoral en 2020 : 76%
- ... en 2050 : entre 71,8 et 73 %

INTERMÉDIAIRE	10 000	16 000
---------------	--------	--------



Espace de vie intermédiaires

Entre + 350 et + 550 hab/an

- +420 hab/an depuis 10 ans
- Poids du Labourd Est en 2020 : 13%
- ... en 2050 : entre 14 et 14,6 %

INTÉRIEUR	11 000	18 000
-----------	--------	--------



Intérieur

Entre + 400 et + 600 hab/an

- +30 hab/an depuis 10 ans
- Poids de l'Intérieur en 2020 : 11%
- ... en 2050 : entre 13 et 13,6 %



2| Construire un territoire équilibré et solidaire : réussir le desserrement des activités au profit de l'intérieur

➔ Rétablir les équilibres environnementaux

1. Protéger strictement les réservoirs de biodiversité

2. Préserver voire restaurer les corridors écologiques

3. Intégrer la biodiversité au-delà des trames (nature en ville, Solutions Fondées sur la Nature, etc.)

Via les trames vertes et bleues

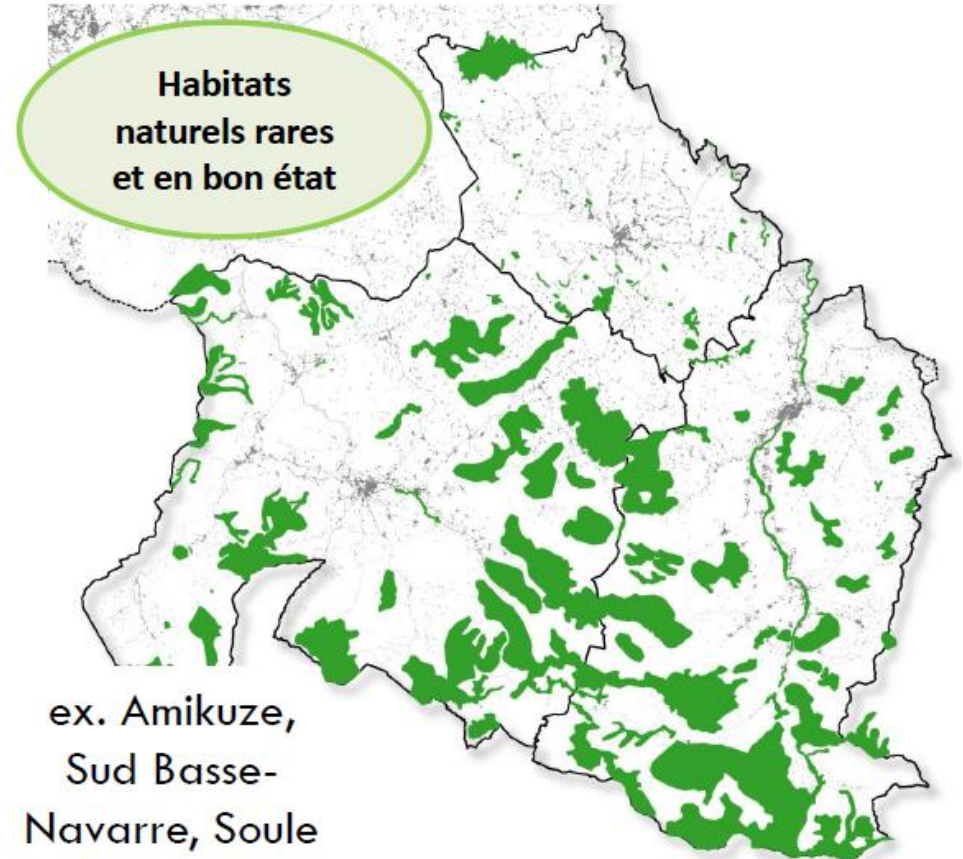
Cartographie des sites à enjeux
flore

Espèces
végétales
protégées rares
et menacées

cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
SUD-ATLANTIQUE

cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
PYRÉNÉES
ET MIDI-PYRÉNÉES

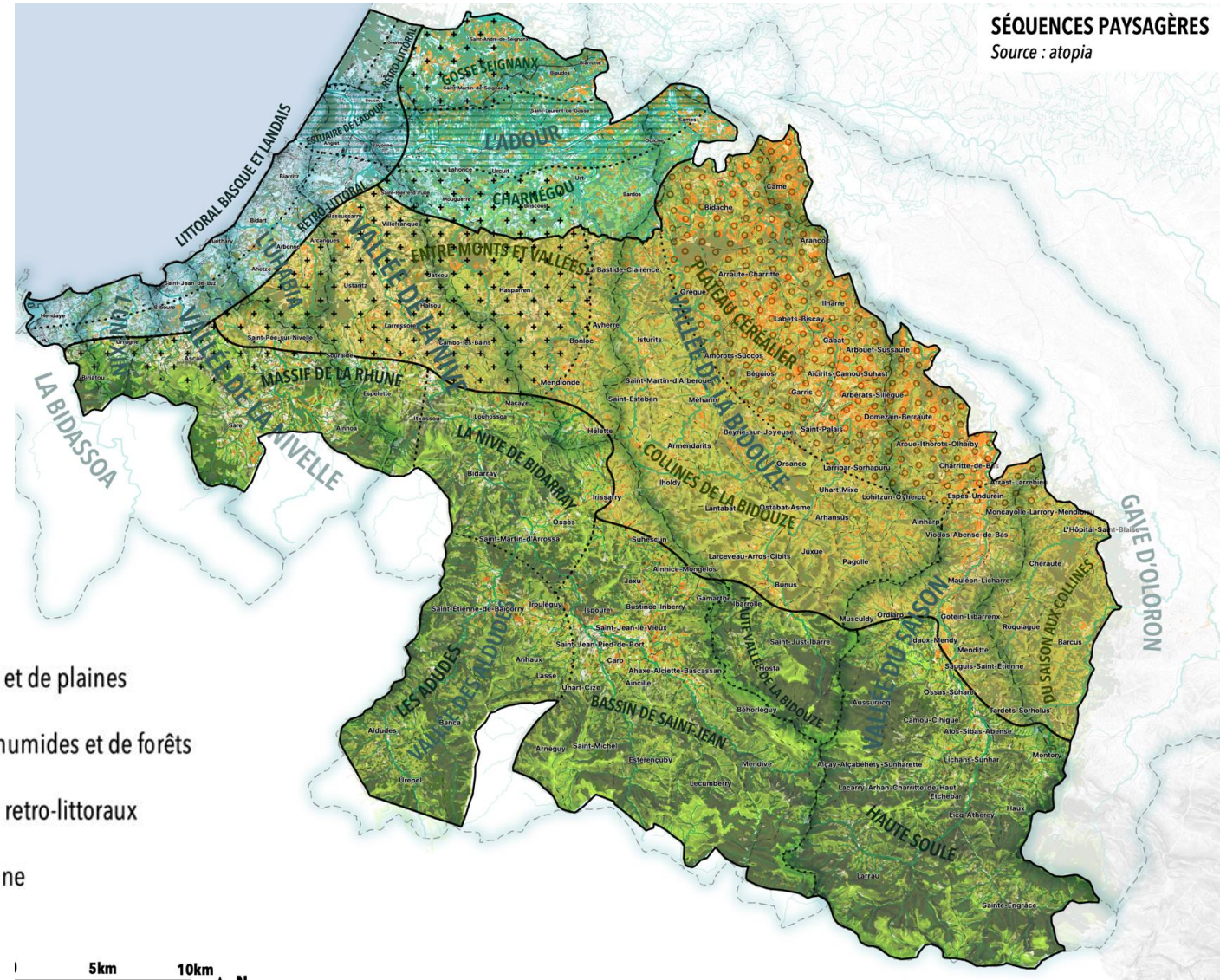
Habitats
naturels rares
et en bon état



ex. Amikuze,
Sud Basse-
Navarre, Soule

2| Construire un territoire équilibré et solidaire : réussir le desserrement des activités au profit de l'intérieur

➔ **Assurer la valorisation et la qualité des « grands paysages / séquences paysagères » du territoire**



3| Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

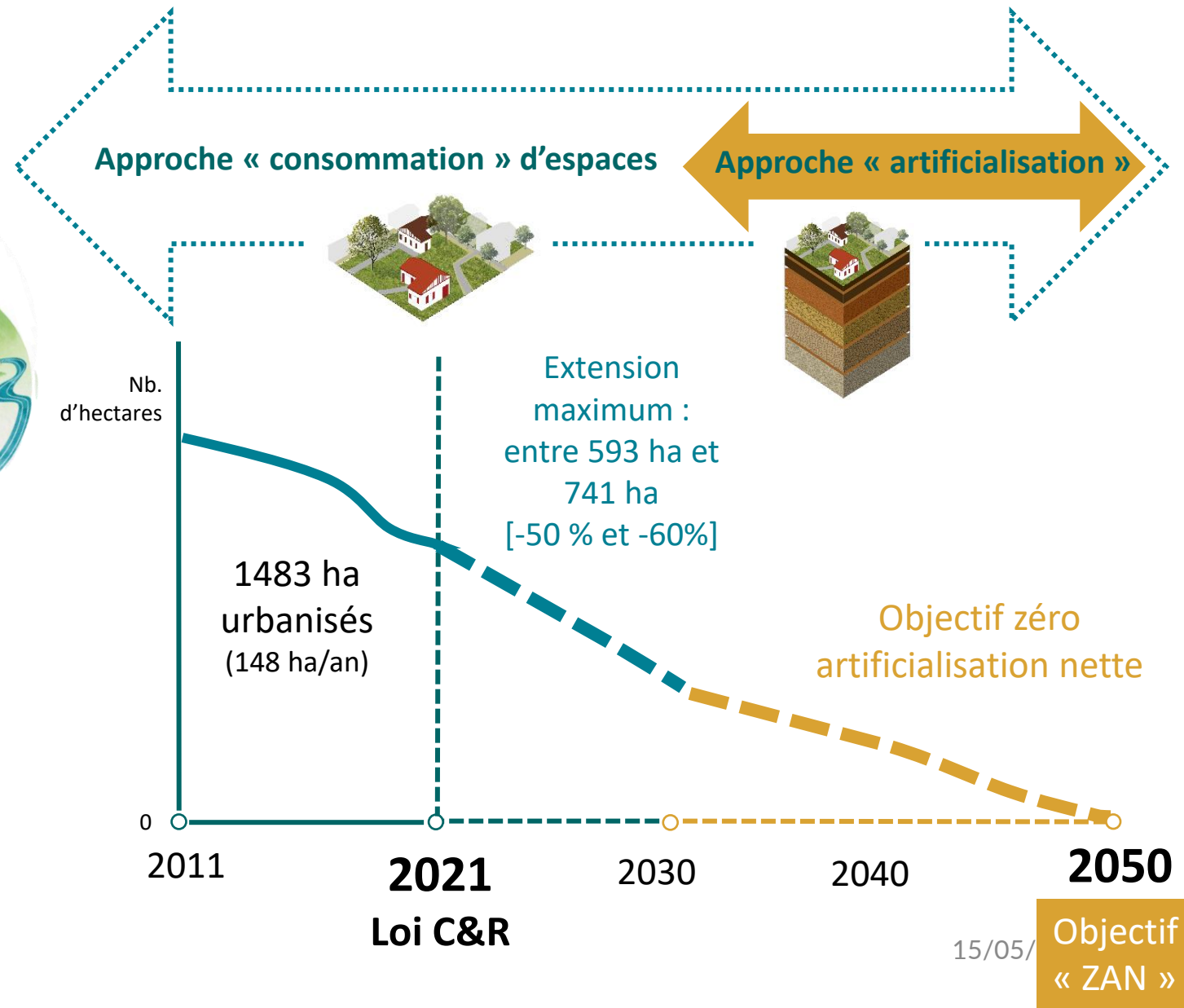
➔ Adapter l'urbanisme et les fonctions urbaines



1. Garantir l'accès de tous à une offre de services satisfaisante à moins de 15' de leur domicile et de leur lieu de travail
2. Recentrer les logements, les emplois, les commerces et les services dans les centres-bourgs et centres-villes
3. Prioriser la réhabilitation/rénovation avant le développement de nouveaux projets, en extension urbaine
4. Rendre attractives les formes urbaines compactes, à taille humaine, adaptées aux évolutions climatiques
5. Favoriser des modes de vie moins dépendants des énergies fossiles

3| Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

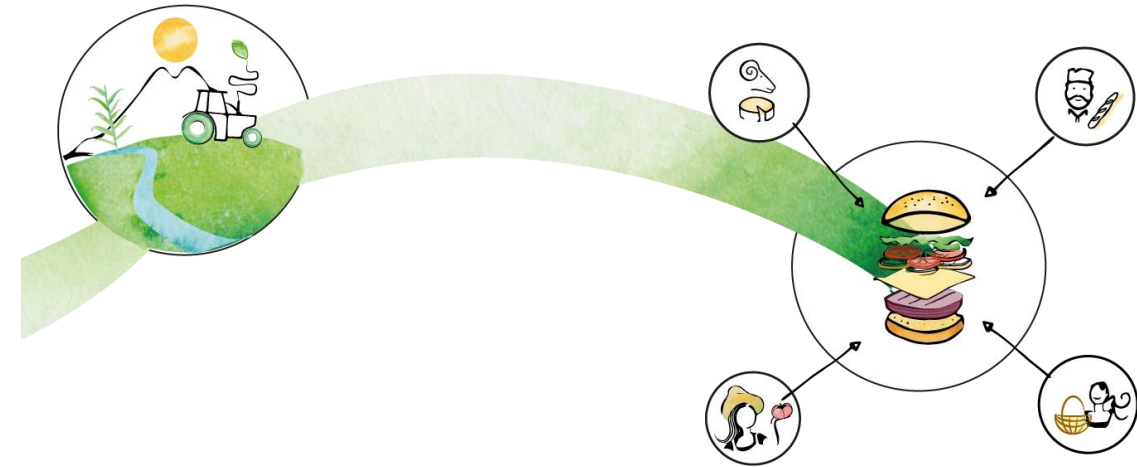
➔ Se doter d'une trajectoire de sobriété foncière



3| Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

➔ Faciliter la résilience alimentaire et la transition agricole

1. Préserver les terres agricoles : le foncier mais aussi le potentiel agronomique
2. Soutenir l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire du territoire
3. Développer des filières locales, à destination du territoire, pour les productions alimentaires mais aussi les autres débouchés (énergie, textile, matériaux...)
4. Conforter le rôle de la puissance publique à tous les niveaux, de l'acquisition foncière à la formation
5. Conforter le rôle économique de l'agriculture



3| Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

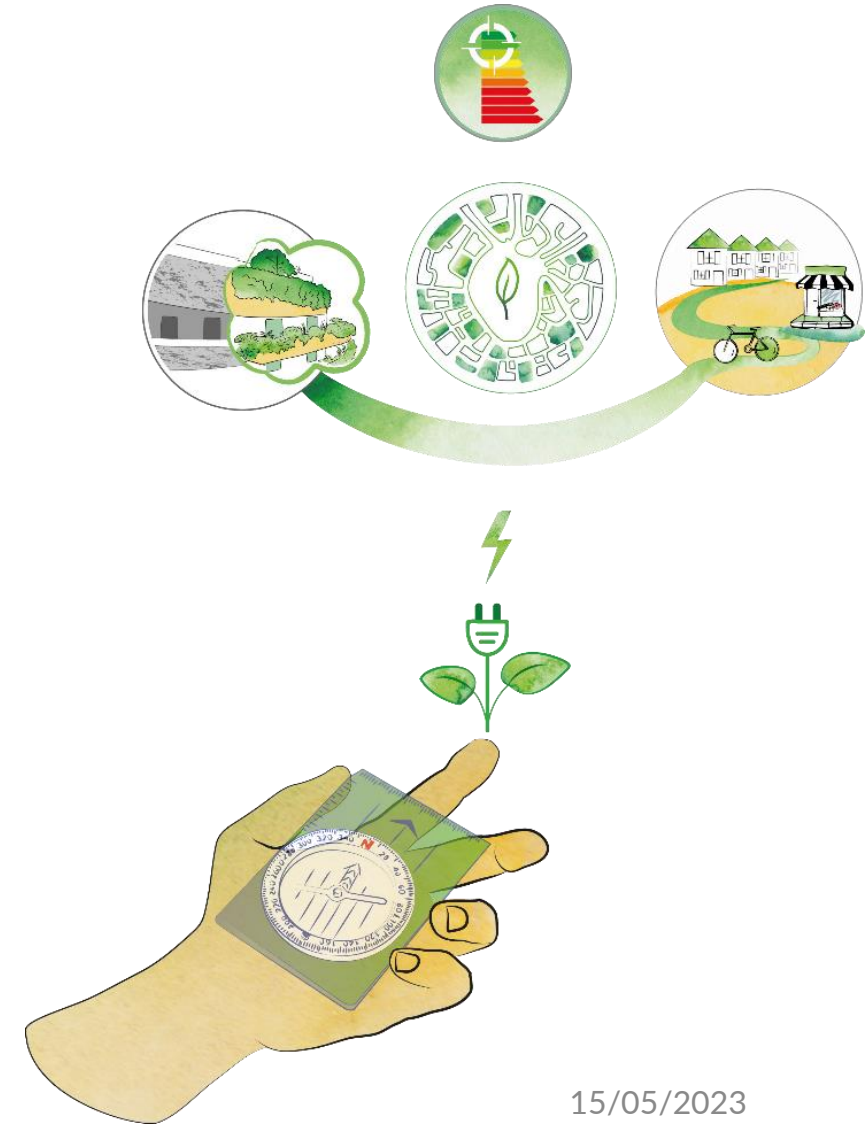
➔ Favoriser la transition énergétique

1. Réduire la consommation énergétique

- Faciliter les mobilités durables
- Améliorer les performances énergétiques du bâti existant / privilégier les bâtis à énergies positives

2. Encadrer la développement des ENR

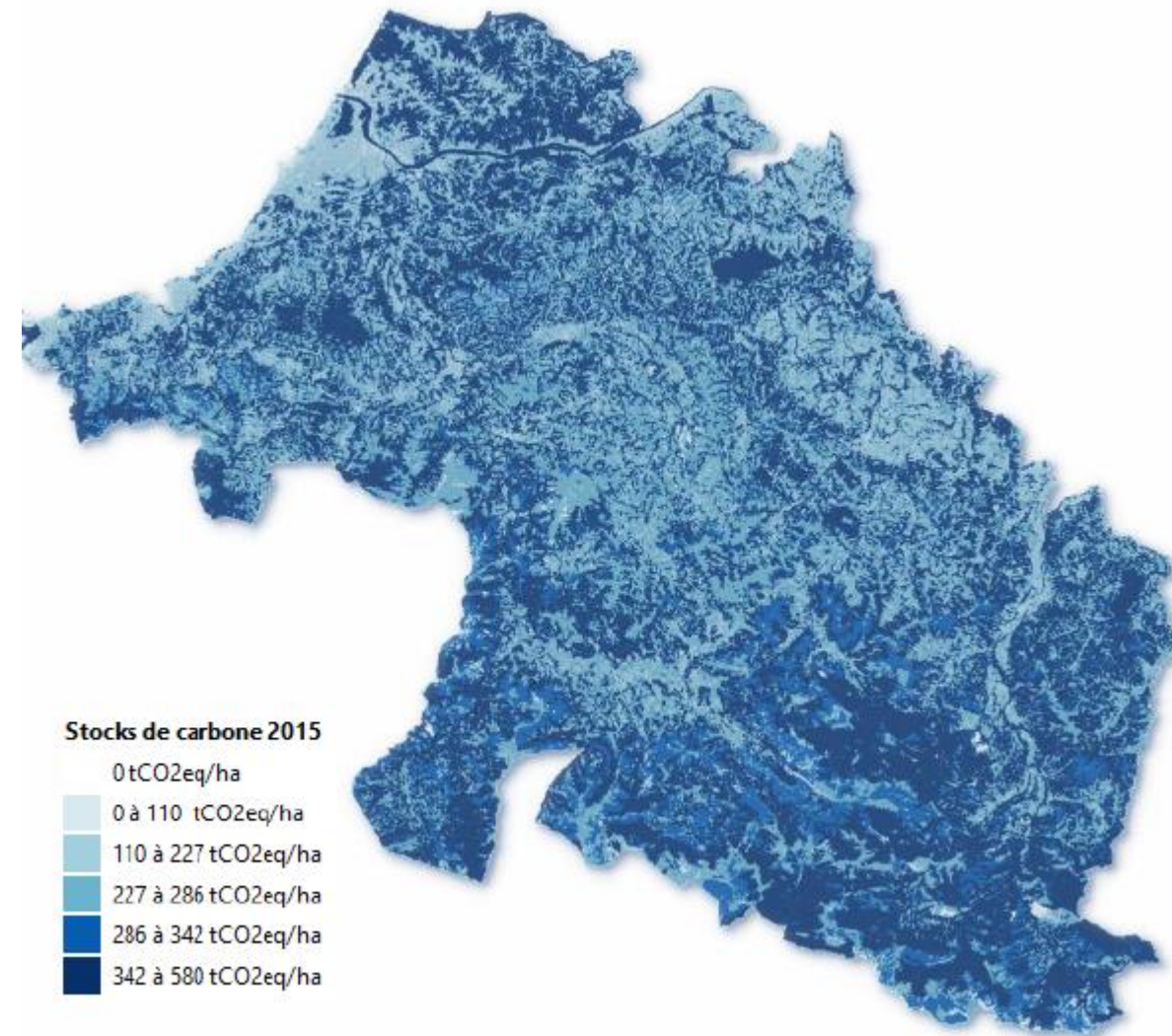
- Optimiser les ressources naturelles du territoire, en veillant strictement aux équilibres environnementaux
- Veiller à l'insertion paysagère des projets d'ENR
- Limiter voire interdire certaines solutions (agrivoltaïsme)



3| Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

➔ Renforcer / restaurer les fonctionnalités des milieux et des ressources

1. Garantir la multifonctionnalité des sols dans l'ensemble des espaces, pour :
 - Augmenter la capacité de stockage de carbone du territoire
 - Mieux gérer certains risques, notamment ceux liés à l'eau (inondation)
 - Garantir des espaces de biodiversité préservé
 - Favoriser le développement de la nature en ville
 - Préserver durablement la production agricole



3| Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

➔ **Renforcer / restaurer les fonctionnalités des milieux et des ressources**

2. **Préserver la ressource en eau, en qualité comme en quantité :**

- **Garantir à tous l'accès à une eau potable en qualité et quantité suffisante**
- **Veiller à la qualité des systèmes d'assainissement, en ouvrant la possibilité à des solutions alternatives pour sortir du « tout tuyau »**
- **Prendre en compte les risques naturels connues, poursuivre l'amélioration de la connaissance et les suivis**
- **Désimperméabiliser les sols urbains, favoriser une autre gestion de l'eau en ville**

Faciliter les solidarités interterritoriales



3| Faire évoluer le modèle de développement : répondre aux besoins en étant sobre en ressources

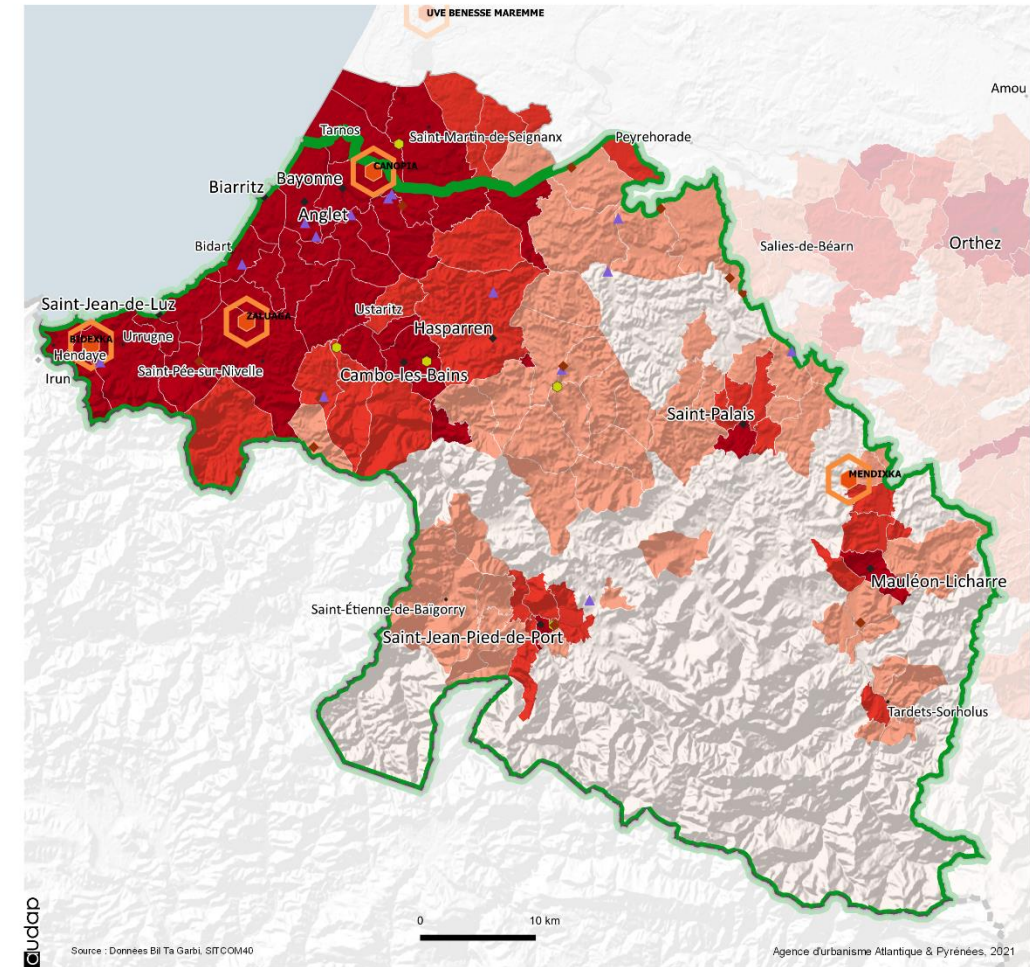
➔ Renforcer / restaurer les fonctionnalités des milieux et des ressources

3. Optimiser la gestion des déchets : réduire et recycler

- Poursuivre les efforts de réduction de déchets, notamment de déchets inertes (déchets BTP)
- Améliorer la valorisation de déchets, quelle que soit leur nature (principe de circularité)
- Garantir la bonne gestion des déchets, notamment les déchets ultimes

4. Améliorer la qualité de l'air

- S'appuyer sur le travail des PCAEt



Villes
♦ Villes structurantes du territoire
• Petites villes

Densité de population 2016

0 - 20
20 - 50
50 - 100
100 - 29000

Périmètre d'action de Bil Ta Garbi au Pays Basque

Sites de collecte, de traitement et de valorisation

Site de traitement et de valorisation

Carrière
Valorisation
ISDI

4| Territorialiser : prendre en considération la diversité des territoires

➔ Adapter les objectifs de sobriété foncière en fonction des PLUi



➔ (a)ménager le littoral



➔ (a)ménager la montagne

